

Association Départementale



OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES

pédagogie coopérative

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE HAUTE CORSE

Association loi 1901
Siège social : Ecole primaire Marie Reynoard
20600 BASTIA

Exercice clos le 31 août 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



Association Départementale

OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
*pédagogie coopérative***ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE HAUTE CORSE**

Association loi 1901

Siège social : Ecole primaire Marie Reynoard
20600 BASTIA

Exercice clos le 31 août 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de Haute Corse relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de



l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 118 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 129 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 125 sur 129 lors de l'exercice précédent) ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.



Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 31 janvier 2019

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE HAUTE CORSE

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	442	442			Fonds associatif	40 800	30 249
Terrains					Report à nouveau	603 477	637 885
Constructions					Résultat de l'association	32 030	-3 286
Installations et matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	9 411	8 753	658	747	TOTAL FONDS PROPRES	676 306	664 849
Immobilisations en cours					PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières					Provisions pour charges		
					Fonds dédiés sur subventions		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	9 853	9 195	658	747	TOTAL PROVISIONS		
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 694	232	1 463	1 458	Emprunts OCCE		
					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	1 216		1 216	30	Fournisseurs	4 081	4 366
Comptes courants OCCE					Dettes fiscales et sociales	564	125
Autres créances (dont erreurs débitrices)	4 636		4 636	3 615	Comptes courants OCCE	1 492	
Trésorerie	683 547		683 547	666 547	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	9 076	3 055
Charges constatées d'avance					Produits constatés d'avance		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	691 092	232	690 860	671 648	TOTAL DETTES	15 212	7 547
TOTAL GENERAL	700 945	9 427	691 518	672 395	TOTAL GENERAL	691 518	672 395



COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DE HAUTE CORSE

	2017/2018	2016/2017
<i>PRODUITS D'EXPLOITATION</i>		
Cotisations perçues	155 460	192 678
Ventes de produits pour cessions	221 954	236 586
Prestations de service et animations	93 345	113 684
Subventions d'exploitation	159 139	152 211
Produits divers de gestion courante	171 195	141 312
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées		
TOTAL	801 094	836 471
<i>CHARGES D'EXPLOITATION</i>		
Achats de fournitures à céder	143 034	147 002
Variation des stocks de fournitures à céder	-237	-803
Achats de fournitures administratives	827	953
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	525 832	572 533
Impôts et taxes	218	50
Salaires	5 838	
Charges sociales	1 247	105
Autres charges	79 267	116 022
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	24 345	31 891
Dotations aux provisions	232	
Engagements à réaliser sur subventions affectées		
TOTAL	780 603	867 752
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	20 491	-31 281
<i>PRODUITS FINANCIERS</i>		
Produits des placements	1 359	2 712
Reprises sur provisions		
TOTAL	1 359	2 712
<i>CHARGES FINANCIERES</i>		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux provisions		
TOTAL		
RESULTAT FINANCIER (II)	1 359	2 712
RESULTAT COURANT (I + II)	21 850	-28 569
<i>PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>		
Sur opérations de gestion	56 712	77 156
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	56 712	77 156
<i>CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>		
Sur opérations de gestion	46 533	51 873
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL	46 533	51 873
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	10 179	25 283
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	32 030	-3 286

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DE HAUTE CORSE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2018. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	691 518,47 €	672 395,33 €
Résultat de l'exercice :	32 029,54 €	-3 285,84 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	129	129
dont coopératives et foyers agrégés :	118	125
dont coopératives et foyers non agrégés :	11	4
Nombre de coopérateurs :	13 732	13 311
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	1 406	1 473
soit un équivalent temps plein de	1	1 personne(s).

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 28 696 € soit environ 3,66% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE HAUTE CORSE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	32 029,54	{	6 972,59 pour le siège départemental
		{	25 056,95 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	4 635,52	{	4 635,52 pour le siège départemental
		{	0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	9 075,56	{	9 075,56 pour le siège départemental
		{	0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	683 546,55	{	55 012,47 pour le siège départemental
		{	628 534,08 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			5 326,56 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	24 344,58	{	188,45 pour le siège correspondant aux amortissements
		{	24 156,13 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			204,71 par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	859 164,85	{	50 064,65 pour le siège départemental
		{	809 100,20 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			6 856,78 par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	827 135,31	{	43 092,06 pour le siège départemental
		{	784 043,25 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			6 644,43 par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			212,35 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale	0,5	0,0
Total	1,5	1,0

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	104	90
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	81%	70%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	107	119
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	29	18
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	1	1
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	3	19
Participants aux séances de formation (estimation)	19	37



BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE HAUTE CORSE

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	442	442			Fonds associatif	40 800	30 249
Terrains					Résultat du siege de l'association	6 973	10 531
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités					TOTAL FONDS PROPRES	47 772	40 781
Autres immobilisations corporelles	9 411	8 753	658	747	PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Immobilisations en cours					Provisions pour risques		
Prêts OCCE					Provisions pour charges		
Autres immobilisations financières					Fonds dédiés sur subventions		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	9 853	9 195	658	747	TOTAL PROVISIONS		
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 694	232	1 463	1 458	Emprunts OCCE		
					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	1 216		1 216	30	Fournisseurs	4 081	4 366
Comptes courants OCCE					Dettes fiscales et sociales	564	125
Autres créances	4 636		4 636	3 615	Comptes courants OCCE	1 492	
Trésorerie	55 012		55 012	42 479	Autres dettes	9 076	3 055
Charges constatées d'avance					Produits constatés d'avance		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	62 558	232	62 326	47 580	TOTAL DETTES	15 212	7 547
TOTAL GENERAL	72 411	9 427	62 984	48 327	TOTAL GENERAL	62 984	48 327



COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE HAUTE CORSE

	2017/2018	2016/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	30 514	29 431
Ventes de produits pour cessions	1 913	661
Prestations de service et animations	9 314	5 535
Subventions d'exploitation		2 422
Produits divers de gestion courante	5 919	1 849
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées		
TOTAL	47 660	39 897
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	1 817	1 394
Variation des stocks de fournitures à céder	-237	-803
Achats de fournitures administratives	827	953
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	32 826	28 589
Impôts et taxes	218	50
Salaires	5 838	
Charges sociales	1 247	105
Autres charges		2 434
Dotations aux amortissements	188	61
Dotations aux provisions	232	
Engagements à réaliser sur subventions affectées		
TOTAL	42 956	32 782
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	4 703	7 115
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	1 159	893
Reprises sur provisions		
TOTAL	1 159	893
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux provisions		
TOTAL		
RESULTAT FINANCIER (II)	1 159	893
RESULTAT COURANT (I + II)	5 862	8 008
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 246	2 524
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	1 246	2 524
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	136	
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL	136	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	1 111	2 524
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	6 973	10 531



ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Du bilan du **siège départemental** avant répartition de l'exercice clos le 31 août 2017, dont le total est de 48 327 € et du compte de résultat de l'exercice qui présente un excédent de 10 531 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du Siège Départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le Siège Départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le Siège Départemental est une composante de l'Association départementale comme les coopératives scolaires du département affiliées à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du Siège Départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	441,95			441,95
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités				
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	7 250,69			7 250,69
Mobilier de bureau	2 060,77	99,72		2 160,49
Immobilisations en cours				
Total	9 753,41	99,72		9 853,13

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Les investissements de l'exercice sont les suivants :

- un fauteuil pour 99,72 €

Il n'y a pas eu de cessions ou mises au rebut au cours de cet exercice.

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	441,95			441,95
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%				
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	7 250,69			7 250,69
Mobilier de bureau	20%	1 313,86	188,45		1 502,31
Total		9 006,50	188,45		9 194,95



2. Immobilisations financières

Néant

3. Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives. Ils sont évalués selon la méthode «premier rentré, premier sorti».

Agendas 1 462,56

4. Avances et acomptes versés

Néant

5. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	1 215,66		1 215,66
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	1 215,66		1 215,66

6. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Néant

7. Autres créances

Avoir fournisseurs 147.10
 Prévoyance 9.42
 Fournisseurs débiteurs 19.00
 Aide à recevoir de la Fédération 4 460.00
4 635.52

8. Trésorerie

Compte courant BPCC 27 507.52
 Compte courant LBP 14 204.20
 Livret A 13 199.37
 Intérêts courus à recevoir 66.55
 Caisse 34.83
55 012.47

9. Charges constatées d'avance

Néant

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions

Néant

3. Fonds dédiés

Néant

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

5. Avances et acomptes reçus

Néant

6. Fournisseurs

Fournisseurs 157.10
 Fournisseurs, factures non parvenues 3 924.13
4 081.23



7. Dettes fiscales et sociales

Sécurité sociale	197.95
Retraite complémentaire	197.45
Uniformation	<u>168.12</u>
	563.52

8. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Fédération nationale	1 354.81
UR PACA-Corse	<u>137.16</u>
	1 491.97

9. Autres dettes

Usagers créditeurs	8 208.32
Fonds des coopératives fermées	633.07
Frais de déplacement à rembourser	<u>234.17</u>
	9 075.56

10. Produits constatés d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	13 732	13 311
Cotisation nationale par coopérateur	1,090 €	1,080 €
Cotisation départementale par coopérateur	1,13 €	1,13 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	30 485,04	29 417,31
Cotisations versées à la Fédération	14 967,88	14 375,88
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	14 967,88	14 375,88

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères		2 422,00
Subventions conseil général		
Subventions communes		
Autres subventions		
Total	-	2 422,00
Dont versées aux coopératives		2 422,00

3. Produits de gestion courante

Aides Fédération OCCE :

- Emploi	3 686.69
- Autres aides	2 757.18
Ecarts de règlement	<u>3.34</u>
	5 916.68

4. Produits exceptionnels

Annulation de dette fournisseur	1 246.30
---------------------------------	----------

5. Charges exceptionnelles

Charges sur exercices antérieurs	135.58
----------------------------------	--------

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de Bastia, de locaux dépendant du groupe scolaire Marie Reynoard situé à Montesorro (environ 70 m²).

b) Bénévolat

Faute de moyen pour le recenser, le bénévolat n'est pas valorisé.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Banque BPCC :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque BPCC (convention du 16/10/2015). Le compte «centralisateur» (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	ND	32
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	ND	167 583.28
Montant des intérêts acquis nets après impôts	1 060.09	728.96
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%